

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0870

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Lyon 5ème - Tassin-la-Demi-Lune - Sainte-Foy-lès-Lyon - Saint-Genis-Laval - Oullins - Pierre-Bénite

Objet : Etudes opérationnelles pour la création, l'extension, la densification, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux - Perception de subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0870**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Lyon 5ème - Tassin-la-Demi-Lune - Sainte-Foy-lès-Lyon - Saint-Genis-Laval - Oullins - Pierre-Bénite

Objet : Etudes opérationnelles pour la création, l'extension, la densification, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux - Perception de subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Déclinaison opérationnelle du plan climat air énergie territorial (PCAET), le schéma directeur des énergies (SDE), adopté en mai 2019, définit la stratégie énergétique de la Métropole de Lyon. À l'horizon 2030, il a fixé l'objectif d'une baisse de 20 % de la consommation d'énergie du territoire et d'un doublement de la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le mix énergétique du territoire, pour la porter à 17 %.

La stratégie EnR&R de la Métropole se décline en 3 volets :

- étendre et développer les réseaux de chaleur et de froid urbains,
- soutenir la production de chaleur renouvelable et la valorisation de la chaleur de récupération hors réseaux,
- accélérer la production d'électricité et de gaz renouvelable.

Par délibération du Conseil n° 2019-4027 du 16 décembre 2019, la Métropole a décidé l'individualisation d'une autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 665 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, actualisée à un montant de 474 990 €, dont 24 990 € réalisé avant 2021, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Cette autorisation de programme permet la réalisation d'études opérationnelles aboutissant à la création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid, à l'extension ou à l'interconnexion des réseaux existants, et ce pour réaliser les objectifs du SDE en matière de développement des EnR&R locales (volet 1).

Ces études sont éligibles à des subventions, notamment versées par l'ADEME, par l'intermédiaire du fonds chaleur.

II - Financement

Deux premières subventions sont sollicitées en 2021 pour la réalisation des études de création de réseaux de chaleur, d'une part sur les Villes de Lyon 5ème, Tassin-la-Demi-Lune, Sainte-Foy-lès-Lyon (action 106 du SDE) et, d'autre part, sur le secteur Vallon des hôpitaux où le projet d'aménagement programmé a permis une réflexion plus large pour la création d'un réseau à l'échelle des Villes de Saint-Genis-Laval, Oullins et Pierre-Bénite.

Le montant de dépenses, prévu à hauteur de 78 131 € HT pour les 2 études, peut être subventionné à hauteur de 70 % par le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (prime éco-chaleur attribuée par la Métropole avec des fonds provenant de l'ADEME).

Des avis favorables ont été émis par les commissions d'attribution des aides de la prime éco-chaleur :

- le 14 avril 2021, pour une aide de 28 720 €, pour l'étude de faisabilité technico-économique pour la création d'un nouveau réseau de chaleur urbain sur les Villes de Lyon 5ème, Tassin-la-Demi-Lune et Sainte-Foy-lès-Lyon,
- le 13 juillet 2021, pour une aide de 25 971 €, pour l'étude de faisabilité technico-économique pour la création d'un nouveau réseau de chaleur urbain sur les Villes de Pierre-Bénite, Oullins et Saint-Genis-Laval ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 54 691 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P31O7735.

2° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 13, pour un montant de 54 691 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267341-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
